



## **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET SANCTION LIEES AU COMPORTEMENT**

**Emergence Entreprise** considère que les bonnes pratiques, les comportements fautifs, les conflits et les relations de travail difficiles ont un impact conséquent au sein de l'entreprise qui peut être positif ou négatif. C'est à ce titre que la Direction souhaite maintenir une ligne de conduite correcte et assurer un traitement juste et équitable de l'ensemble du personnel de l'entreprise.

L'entreprise s'appuie sur les principes suivants :

- **Le respect des autres** : En tout temps les relations interpersonnelles à tous les niveaux devront se faire dans un respect mutuel ;
- **L'appui** : La Direction appuiera toute démarche visant à maintenir ou améliorer l'harmonie au travail et le respect des règles HSE de l'entreprise ;
- **La responsabilisation** : Tous les employés doit assurer un climat de travail sain, juste, équitable et une conduite exemplaire en ce qui concerne les règles à respecter au travail ;

Tout employé qui ne respecte pas les règles de conduite au travail se verra encourir des sanctions allant :

- **D'un avertissement verbal** : Un avertissement verbal et immédiat sera donné pour tout acte répréhensible. Il peut y avoir selon la gravité 1 à 3 avis verbaux ;
- **D'un avertissement Ecrit** : En cas de récidive d'un acte répréhensible un avertissement écrit sera adressé à l'employé précisant la nature de l'offense et l'avertissement que le prochain manquement entraînera mesure de suspension sans salaire ;
- **D'une suspension sans salaire** : En cas de récidive d'un acte répréhensible après avertissement écrit, la sanction est une suspension sans salaire d'une durée d'un à cinq jours ouvrables ;
- **Congédiement** : l'employé sera sujet à être congédié en cas de récidive d'un acte répréhensible après suspension sans salaire.

Nous comptons sur l'implication de tous pour comprendre, collaborer et soutenir cette politique. C'est en suivant cette voie que nous pourrons créer ensemble une dynamique de progrès.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Août 2023

Gloria M. MATAMA